

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dégâts de sangliers : les chasseurs incontournables et pas que pour payer !

30 août 2018 à Issy-les-Moulineaux

La FNSEA vient de communiquer une nouvelle fois sur les dégâts de sanglier avec de nombreuses erreurs.

La FNC partage la préoccupation du monde agricole. C'est d'ailleurs pour cela que lors de l'entrevue avec le Président de la République le 27 août le dossier de l'indemnisation des dégâts a été abordé. Une remise à plat semble nécessaire car cette question provoque de l'insatisfaction tant des agriculteurs que des chasseurs. D'ailleurs, Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat, dont nous ne doutons pas de l'efficacité, devrait faire des annonces dans ce sens.

En effet, l'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 60 millions d'euros par an payée intégralement par les chasseurs dont 30 millions environ d'indemnisation directe des agriculteurs, 15 millions pour la prévention des dégâts (pose de clôture, etc...) et 15 millions pour la gestion (estimateurs, etc...). Pour financer ces enveloppes colossales les fédérations départementales des chasseurs sont obligées de mettre en œuvre des dispositifs financiers comme le bracelet, le timbre grand gibier ou la contribution territoriale. Refuser ces outils remettrait en cause l'indemnisation des dégâts !

De la même façon, remettre en cause que la régulation soit assurée par les seuls chasseurs entrainerait la fin de l'indemnisation des dégâts par les chasseurs.

Par ailleurs, comme la FNSEA, la FNC est favorable à un renforcement de la chasse dans les zones à problème ! C'est pour cela que la FNC, lors du dernier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a proposé l'extension de la chasse au sanglier au mois de mars, changeant ainsi le statut de l'animal uniquement pour ce mois, le faisant passer de nuisible à espèce chassable. Toutes les dispositions réglementaires permettant à l'Etat de faire procéder à la destruction demeurent toute l'année y compris en période de chasse. A noter cependant que l'efficacité de ces opérations est moindre que la régulation par la chasse.

Enfin, la FNC, dans le cadre de la réforme de la chasse a finalisé une réflexion sur une boîte à outils à disposition des chasseurs pour encore mieux réguler le sanglier.

Aujourd'hui, à l'heure où la sécheresse sévit et touche durement les agriculteurs, il semble nécessaire de partager ces pistes avec le monde agricole dont la FNSEA.

Nous attendons de finaliser notre réforme pour rouvrir le dialogue qui est indispensable. La surenchère médiatique reste stérile face aux difficultés. Aussi, comme cela a déjà





Fédération Nationale des Chasseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

été proposé, la FNC invite les représentants du monde agricole à venir échanger au siège de la FNC sur cette question des dégâts mais aussi sur celle du petit gibier.

